



**COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

## **Un accès permanent au nouveau site de dépôt des RDD et à l'écocentre de Lachute pour les résidents de Saint-Placide**

**Saint-Placide, le 14 juillet 2020** – La Municipalité de Saint-Placide est heureuse d'annoncer l'ouverture officielle du nouveau site permanent de Résidus Domestiques Dangereux (RDD) à Lachute tout juste à côté de l'écocentre, au 507 rue Catherine. Offert par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, le site unique de dépôt facilitera le dépôt de matières pour les citoyens et ce, pour toute l'année.

Les heures d'ouverture du dépôt seront les mêmes que celles de l'Écocentre (voir l'horaire sur le site web [www.riadm.ca](http://www.riadm.ca)). Le dépôt, localisé à un endroit facilement accessible et avec des heures d'ouverture bonifiées, permettra aux usagers de se départir facilement des matières résiduelles qui ne sont pas admissibles dans les bacs bleu, vert et brun.

Pour accéder au dépôt de RDD, les citoyens devront s'identifier à l'aide d'une preuve de résidence. Dû aux mesures de sécurité spéciales mises en place en lien dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, les citoyens devront présenter leurs documents à travers la vitre de leur véhicule, fenêtre levée.

Le Maire de la Municipalité de Saint-Placide s'est réjoui de la bonification des services offerts aux résidents de Saint-Placide et a déclaré : « L'accès permanent à un même site de dépôt facilitera définitivement le dépôt des matières à récupérer pour nos résidents et ce, à l'année ».